



COTECH – Contrat territorial milieux aquatiques Loir en Sarthe

4 octobre 2019 – Le Mans

Version provisoire

Le 4 octobre 2019, le Comité technique de suivi de l'étude bilan Loir en Sarthe s'est réuni au Mans afin de travailler collectivement à la construction d'une stratégie territoriale.

Ordre du jour :

1. Rappel de la méthodologie
2. Les enjeux du territoire
3. Les enjeux exprimés par les acteurs locaux
4. Focus sur la gouvernance
5. Stratégie territoriale
6. Déclinaison opérationnelle pour le territoire du Loir en Sarthe

Liste de présence : cf. Annexe 1

ENJEUX

Discussions autour de l'évaluation de l'état écologique des eaux en cours de consolidation. Plusieurs masses d'eau en limite de classe (ruisseau des Cartes, Maulne et Aune amont).

- S'appuyer sur les connaissances disponibles même si celles-ci ne sont pas totalement consolidées. Considérant que les masses d'eau en limite de classe justifient une attention particulière pour éviter une dégradation.
- Identifier le ou les critères déclassant pour chacune des masses d'eau afin d'évaluer les leviers d'amélioration.

Sur le bassin du Loir aval, nombreux déclassements du fait des pesticides (renforcement des suivi, nouvelles molécules suivies).

Echange autour du Mélinais, jugé non prioritaire pour la CCPF mais pas forcément selon l'approche technique (objectif DCE).

Acceptation des projets par les acteurs locaux pas systématique (exemple d'actions amphibiens sur les Marais de Cré sujets à nombreux débats). Débat autour de la continuité écologique (visions divergentes).

En matière de continuité écologique, nécessité de poser les problèmes de manière factuelle ouvrage par ouvrage afin de bien prendre en compte chaque situation.

Confusion entre l'étude diagnostic « Veuve – Braye » lancée courant juin par la CC Loir-Lucé-Bercé, et l'étude « Marconne, Fare et Maulne » non encore lancée par le SM FLAMM.

- Lister/cartographier les masses d'eau ayant déjà fait l'objet de diagnostics milieux aquatiques complets (+ date) et celle sur lesquelles des études sont en cours ou en projet.

STRATEGIE

Stratégie à revoir en reprenant la diapo 20. Vision trop réductrice des enjeux locaux (S3) proposition d'actions ponctuelles qui ne permettent pas d'avoir une stratégie globale pertinente à cette échelle.

Il est rappelé que le Contrat territorial unique (CTU) est un outil financier et non un programme. Il traduit une nouvelle ambition de l'Agence de l'eau et de la Région, une volonté de changer de braquet. Permet également d'ouvrir à d'autres thématiques (quantitatif, usage du sol...) mais pas sur l'assainissement.

Dans la perspective du prochain COPIL et de la construction du CTU, il est important de ne pas imposer les choses aux territoires voisins mais bien de co-construire un projet de territoire s'appuyant sur les programmes respectifs des différents maîtres d'ouvrages.

Proposition d'ordre du jour : (à confirmer)

- Présentation des actions portées par les différents maîtres d'ouvrages ;
- Présentation de l'outil CTU
- Présentation de la stratégie territoriale
- Déclinaison opérationnelle sur le volet MA

Difficultés pour certaines associations d'anticiper à trois ans. Besoin de souplesse pour permettre de répondre à certaines opportunités locales. Peut-on envisager la constitution d'une enveloppe spécifique ?

Interrogations sur les modes de contractualisation avec les agriculteurs et l'articulation avec les outils existants en zone Natura 2000 notamment. Besoin d'articulation entre les politiques régionales sectorielles (Eau, RNR, agri, biodiversité...).

Volonté de mettre en place de nouveaux outils de contractualisation foncière ou valorisation d'actions portées par le CEN dans le précédent programme (conventions de gestion). Possibilité d'étendre les aides au-delà des zones remarquables (ex : têtes de BV).

Présentation des actions déjà portées par la chambre d'agriculture sur le volet érosion des sols, optimisation de l'irrigation, inventaires de prélèvements agricoles en Sarthe.

- Autocensure de la Chambre d'agriculture sur le volet érosion des sols / Relancer chambre en vue du dépôt d'une action dans ce domaine (cf. précédent appel à projet CRBV)

Si sur le volet milieux aquatique, les acteurs et outils sont bien identifiés, ça n'est pas forcément le cas sur les autres thématiques transversales. Besoin d'identifier une tête de pont pour chaque volet (objet du CTU) ainsi que les modalités de gouvernance.

- Réaliser un état des lieux des compétences et outils mobilisables (radiographie des aides et objectifs poursuivis) pour plus de lisibilité.
- Distinguer la stratégie à l'échelle du bassin du Loir en Sarthe (pistes d'intervention) et sa déclinaison locale (actions déjà engagées et actions à initier / portage existant ou à trouver).
- Pour certaines actions, la première phase du CTU doit permettre de mobiliser les acteurs et construire le programme.

Discussions autour de l'axe 3 « Préserver les pratiques agricoles extensives en vallée alluviale » jugées trop ciblé sur le monde agricole. Possibilité de contractualiser avec d'autres acteurs (collectivités, propriétaires fonciers).

- Axe 3 à revoir : « Préserver et valoriser les qualités/atouts de la vallée alluviale du Loir »

Stratégie globalement partagée par le COTECH même si besoin de faire d'avantage ressortir l'humain dans les différents volets.

FICHES ACTIONS

Argance :

- Etude préalable menée en 2017
- Chantier vitrine réalisé en 2018 (dissolution du syndicat)
- Dossier d'autorisations réglementaires en cours de rédaction
- Démarrage des travaux envisagé fin 2020 sur programmation pluriannuelle de 5 à 10 ans
- Réflexion à porter avec le SMBVA sur les clapets aval (2 clapets abaissés sur 7)
- Réflexion autour d'une intervention du SATESE 72 pour les ZRV
- Problématique hydrologique prioritaire (niveau maintenu par les ouvrages à l'étiage)

Guéroncin :

- Mêmes problématiques que l'Argance
- A raccrocher à la ME Loir

Boir :

- Chantier de restauration de la Faucillette réalisé en 2016
- Etude préalable prévue en 2020 / dossiers réglementaires en 2021 / travaux possibles en 2022
- Problématique de gestion des écoulements en lien à l'imperméabilisation des sols (Clerm. Créans)

Boulay :

- Etude préalable prévue en 2020 / dossiers réglementaires en 2021 / Travaux possibles en 2022
- Petite zone humide en sortie du bourg de Clermont Créans (actions de préservation)

Leuray :

- Non prioritaire par la CCPF (à cheval sur CCBV)
- Problématique hydrologie en lien avec nombre de plans d'eau sur cours
- ZH intéressante à la confluence avec le Loir (influence de l'ouvrage des Belles ouvrières)
- Réflexion à porter avec le CEN

Mélinais :

- Non prioritaire par la CCPF (à cheval sur CCBV)
- Arboriculture + problématique pesticides

Ruisseau des Cartes :

- Objectif de non dégradation
- Projet CPIE + CEN + Baugé ou CCPF de valorisation de prairies humides hors Natura 2000 (entrée biodiv)
- Travaux de restauration et d'entretien du lit majeur (CCPF)
- Transmettre fiche action Baugé en Anjou à ICEMA
- Nombreux plans d'eau de loisir et verrou à l'extrémité aval

Verdun :

- Etude préalable réalisée en 2010 / DIG 2014
- Petit chantier vitrine en 2012 / chantier vitrine en 2018 sous MO Syndicat
- Dissolution du syndicat le 30/04/2019 + création d'une entente CC Pays fléchois/ CC Baugeois vallée
- Travaux sur 830 ml en 2018 et poursuite du programme d'actions à venir
- Restauration continuité sur deux ouvrages en réflexion
- Etude des haies ?

Loir :

- Problématique de l'abreuvement direct dans le Loir (piétinement + servitude de passage)
- Quelle tolérance au regard de la directive nitrate ?
- Besoin de coordination / discours commun / animation-conseil
- Marais de Cré : nouveau plan de gestion en construction (échéance début 2020)

Proposition de reprise des fiches actions en les regroupant par axe stratégique.

Identification des porteurs de projets effectifs ou potentiels

CALENDRIER

COPIL à caler semaine 47 > sondage doodle à venir

- Validation de la stratégie
- Validation de la gouvernance

Construction du programme d'actions (1^{er} semestre 2020)

Dépôt du dossier auprès de la région et Agence de l'eau (mars 2020)

Passage en commission planification (octobre 2020)

ANNEXE 1 : Liste de présence